

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



## TYROLIT Densifier 3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

**TYROLIT Densifier 3**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent d'imprégnation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**Tyrolit Construction Products GmbH**

Swarovskistrasse 33

6130 Schwaz

Austria

Téléphone: +43 5242 6060

E-mail: construction@tyrolit.com

Site web: www.tyrolit.com

E-mail (personne compétente): construction@tyrolit.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Belgique / Luxembourg: Centre Antipoisons, 24h: +32022649636

France: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network, 24h: +33383852192

Suisse: Tox Info Suisse, 24h: +41442515151

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: -

Informations supplémentaires sur les dangers: -

##### Conseils de prudence Prévention

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



## TYROLIT Densifier 3

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1310-65-2 N°CE: 215-183-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560576-31-XXXX	<b>lithium hydroxide</b> Acute Tox. 4 (H302), Skin Corr. 1B (H314) <b>Danger</b>	0 - < 3 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### En cas d'ingestion:

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique. Le produit lui-même n'est pas combustible.

##### Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



## TYROLIT Densifier 3

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

###### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

###### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

###### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage:

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Eau (avec détergent)

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

#### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

###### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

###### Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Aucune mesures particulières ne sont exigées.

###### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

###### Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### matériaux d'emballage:

Conservé/Stocké uniquement dans le récipient d'origine.

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

##### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



## TYROLIT Densifier 3

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

**Autres indications relatives aux conditions de stockage:**

Protéger les conteneurs contre l'endommagement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandation:**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Silicic acid, potassium salt n°CAS: 1312-76-1 N°CE: 215-199-1	1,38 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Silicic acid, potassium salt n°CAS: 1312-76-1 N°CE: 215-199-1	5,61 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Silicic acid, potassium salt n°CAS: 1312-76-1 N°CE: 215-199-1	0,74 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Silicic acid, potassium salt n°CAS: 1312-76-1 N°CE: 215-199-1	1,49 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets locaux
Silicic acid, potassium salt n°CAS: 1312-76-1 N°CE: 215-199-1	0,74 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques

  

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Silicic acid, potassium salt n°CAS: 1312-76-1 N°CE: 215-199-1	7,5 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

#### 8.2.2. Protection individuelle

**Protection yeux/visage:**

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

**Protection de la peau:**

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Caoutchouc butyle Temps de pénétration 120 min. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

**Protection respiratoire:**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: P-2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



## TYROLIT Densifier 3

### Autres mesures de protection:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: non déterminé

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	11	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non déterminé</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammation	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	≈ 1,11 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	ISO 2811, partie 2	
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Le produit lui-même n'est pas combustible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide

### 10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



## TYROLIT Densifier 3

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide, Métal léger

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

### Indications diverses

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
lithium hydroxide n°CAS: 1310-65-2 N°CE: 215-183-4	<b>DL50 par voie orale:</b> 210 mg/kg (Rat) <b>DL50 dermique:</b> >2 000 mg/kg (rat) <b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/ brouillard):</b> >3,4 mg/l 4 h (rat)

#### Toxicité orale aiguë:

non déterminé

#### Toxicité dermique aiguë:

non déterminé

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

non déterminé

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

non déterminé

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

non déterminé

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

non déterminé

#### Mutagenicité sur les cellules germinales:

non déterminé

#### Cancerogénité:

non déterminé

#### Toxicité pour la reproduction:

non déterminé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

non déterminé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

non déterminé

#### Danger par aspiration:

non déterminé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



## TYROLIT Densifier 3

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets nocifs

L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit:

06 02 99	Déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

##### Code des déchets conditionnement:

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable			
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable			
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



## TYROLIT Densifier 3

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
négligeable

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### 15.1.1. Réglementations EU

**Autres réglementations (UE):**

2008/98/CE, 2001/118/CE, 1999/13/CE, 2004/42/CE, (CE) no 1907/2006, (UE) 2015/830, 75/324/CEE, 2008/47/CE, (CE) no 1272/2008, 2008/68/CE, (CE) no 648/2004

Informations sur la Directive 1999/13 / CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV-CO): COV (en g / L): 0

Limite UE COV (2004/42 / CE) (cat IIA / h): 30 g/L, Valeur de COV 0 g/L

Le produit répond aux exigences établies dans la Directive CE 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV.

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

#### 16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)

#### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Nom de la substance	Type	source(s) d'approvisionnement
lithium hydroxide n°CAS: 1310-65-2 N°CE: 215-183-4	DL50 dermique; CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard)	Source: Agence européenne des produits chimiques, <a href="http://echa.europa.eu/">http://echa.europa.eu/</a>

#### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

#### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.